



PROCÈS-VERBAL DU 19 FÉVRIER 2024

Le 19 février 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Eulalie s'est réuni au centre communautaire Noé-Tourigny pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Madame Alexandra Han	Monsieur Guillaume Bergeron
Monsieur Alexandre Robert	Madame Joanie Mailloux
Monsieur Charles Collin	Monsieur Patrick Giroux

Monsieur Gilles Jr Bédard, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Kim McDonald, Greffière-trésorière adjointe

La séance débute à 19 h 00

2024-02-034

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Joanie Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 février 2024 tel que rédigé.

(ADOPTÉ)

2024-02-035

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 515-24 FIXANT LES DIVERS TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 12 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins quatre jours ouvrables avant la présente séance et que chacun d'entre eux déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le règlement no 515-24 fixant les divers taux de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice 2024 de la Municipalité de Sainte-Eulalie.

(ADOPTÉ)



2024-02-036

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Patrick Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la levée de la séance à 19 h 05

(ADOPTÉ)

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du Code municipal.

Gilles Jr Bédard
Maire

Kim McDonald
Greffière-trésorière adjointe